

Département de la DROME

DÉCISION DU MAIRE N° DEC2023_47

CONCEPTION ET MISE A JOUR DU PCS – LICENCE DECOUVERTE

NOMENCLATURE 1.1 – MARCHÉ PUBLIC

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéas 4 et 11,
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et notamment la passation des marchés sans formalités préalables,
Considérant la nécessité de confier à une société la conception et la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et l'accès au logiciel NUMERISK,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la SARL NUMERISK, dont le siège social se situe Créatio ImagÉTIC, 1 rue Fleming, à LA ROCHELLE (17000), représentée par M. Paul HEYMES, en qualité de co-gérant, l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et l'accès au logiciel NUMERISK.

Article 2 : Le présent contrat prendra effet à compter du 02 mai 2023.

Article 3 : Précise que le coût de cette mission est fixé à 2 325.00 € HT pour la conception et la mise à jour du PCS et 450.00 € HT par an sur trois ans pour l'accès à la licence du logiciel (les conditions sont précisées dans le contrat).

Article 4 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

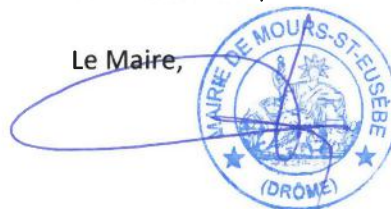
Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 place de Verdun, 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Mours Saint Eusèbe

Le 27 avril 2023,

Le Maire,



Dominique MOMBARD